

**Mairie de CARLIPA**  
**Conseil Municipal**

**Procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 – 20 heures**

Date de la convocation : 02/04/2026  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 10

Présents : MM. ALQUIER Thomas, CANDELLÉ-TUHEILLE Vincent, CARPENTIER Adeline, DELTOUR Séverine, GONZALEZ Lydia, OLIVIER Bernard, PISANI Maurice, PENNAVAYRE Jean-François, KOSTALOVA Lenka et SERRANO Serge (Président).

Absente excusée : Mme PASIN Marie-Camille

Secrétaire de séance : M. OLIVIER Bernard

**-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026**

Aucune remarque n'est émise, il est approuvé à l'unanimité.

**-DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026**

M. Bernard OLIVIER présente les grandes lignes budgétaires en fonctionnement et investissement à inscrire au budget primitif 2026 qui sera voté le 23 avril prochain.

**1 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID), PROPOSITION DE PERSONNES POUVANT ÊTRE COMMISSAIRES**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.  
Cette liste comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants lesquels seront choisis par le Directeur départemental des finances publiques sur présentation d'une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Le conseil municipal procède à la désignation des commissaires titulaires et suppléants.  
Votée à l'unanimité.

**2 – COMMISSION COMMUNALE DES MARCHÉS PUBLICS ET APPEL D'OFFRES, DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Délégués titulaires : Jean-François PENNAVAYRE - Bernard OLIVIER - Adeline CARPENTIER,  
Délégués suppléants : Maurice PISANI - Lydia GONZALEZ - Thomas ALQUIER  
Votée à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

-Frais de déplacement lors des réunions de commissions

Pas de remboursement prévu, les réunions se font principalement à Carlipa ou à proximité.

-Impasse privée, droit de passage

Tout propriétaire a un droit de passage pour accéder à sa parcelle et une servitude d'accès est inscrite par acte notarié.

-Horaires d'extinction de l'éclairage public

Il est demandé si les horaires d'extinction de l'éclairage public peuvent être modifiés en fonction des saisons. Les modifications sont compliquées et coûteuses.

- Séance levée à 23 h 15 -

Vu pour être affiché le 13 avril 2026, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire  
Bernard OLIVIER



Le Maire,  
Serge SERRANO

